

### 3.105 Conservation de la Montaña Cantábrico- Burgalesa

RECONNAISSANT la valeur naturelle et écologique exceptionnelle de la Montaña Cantábrico-Burgalesa, ainsi que sa riche diversité biologique, qui englobe divers habitats et espèces inscrits à l'Annexe I de la directive Habitats (92/43/CEE) de l'Union européenne (UE) concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, par exemple les landes humides atlantiques de zone tempérée, les landes oroméditerranéennes endémiques, les landes sèches européennes, les hêtraies acidophiles atlantiques, les tourbières hautes pouvant se régénérer naturellement et les grottes non exploitées par le tourisme, ainsi que diverses autres espèces de la flore telles que l'espèce endémique ibérique *Gentiana boryi* Boiss ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que dans la Montaña Cantábrico-Burgalesa se trouvent des espèces animales explicitement protégées par la directive Habitats, telles que le desman des Pyrénées *Galemys pyrenaicus* – classé « En danger » par l'UICN en 2001, le chat sauvage européen *Felis silvestris*, le saumon *Salmo salar* ou la coronelle lisse *Coronella austriaca*, ainsi que d'autres espèces de la faune comme le loup *Canis lupus*, le putois *Mustela putorius*, la loutre *Lutra lutra* ou l'isard des monts *Cantabriques Rupicapra pyrenaica parva* ; sans oublier des oiseaux figurant à l'Annexe I de la directive Oiseaux (79/409/CEE) de l'UE, tels que le vautour percnoptère *Neophron percnopterus*, l'aigle royal *Aquila chrysaetos* et le grand-duc d'Europe *Bubo bubo* ;

CONSIDÉRANT que cette montagne englobe plusieurs espaces naturels protégés au niveau européen (sites d'importance communautaire de Montes de Valnera, Montaña Oriental, Río Asón, Río Gándara, Río Miera et Río Pas) et classés au niveau régional en Espagne (Parc naturel de Collados del Asón et Monument naturel de Ojo Guareña) ;

CONSIDÉRANT AUSSI qu'à ce patrimoine naturel exceptionnel viennent s'ajouter des valeurs paysagères, culturelles et ethnographiques incontestables, incarnées par les montagnards de la vallée du Pas, qui se caractérisent par un mode de vie, une utilisation architectonique et une relation à leur environnement demeurés intacts au fil des siècles, et qui forment une communauté humaine sans égal en Europe occidentale ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :**

PRIE INSTAMMENT les gouvernements régionaux autonomes de Castille-Léon et Cantabrie, qui dépendent du royaume d'Espagne, de déclarer un espace protégé naturel couvrant l'ensemble de la Montaña Cantábrico-Burgalesa, et garantissant la conservation optimale de sa diversité biologique et de son patrimoine ethnographique, tout en reconnaissant explicitement le caractère unique, tant naturel que culturel, de cet espace.

La Suède, État membre, s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons énoncées dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page x).

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

*Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations relatives à cette motion et n'ont pris aucune position nationale sur la motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.*